

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019**

**Date de la convocation : 24/09/2019**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. GUY MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Ont donné pouvoir** : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Christian JANIN à M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

**Absents** : M. André MASSE, M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **AMENAGEMENT URBAIN** : Convention d'études et de veille foncière entre l'EPORA, Pont-Evêque et Vienne Condrieu Agglomération – secteur Mairie (B084)

**Rapporteur** : Marielle MOREL

**NOTE DE SYNTHÈSE**

L'EPORA accompagne la commune de Pont-Evêque au travers deux opérations principales, la requalification du tènement industriel en friche de BOCOTON et celle du bâtiment dit « PONTECOM ». Ce dernier s'inscrit dans un secteur plus large de mutation et densification du centre-ville, limitrophe au périmètre de la présente convention.

Aujourd'hui, du fait de sa situation géographique au cœur de la commune et des opportunités foncières qui se présentent, un troisième secteur à proximité immédiate de la mairie, apparaît comme stratégique pour la commune qui sollicite l'aide de l'EPORA notamment pour l'acquisition et le portage d'un premier bien actuellement en vente.

La maîtrise foncière de ce tènement s'inscrit bien dans le projet global de réaménagement et densification du secteur autour de la mairie.

L'Agglomération, membre de l'EPORA est également signataire de la présente convention en tant que garante de la compatibilité de l'opération avec le Programme Local de l'Habitat et dans le cadre de la convention d'objectifs signée entre l'Agglomération et l'EPORA.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration de l'EPORA en date du 4 décembre 2014,

VU la délibération n°15-172 du Conseil Communautaire de ViennAgglo approuvant la convention d'objectifs entre ViennAgglo et l'EPORA pour la période 2015-2020,

VU la délibération du conseil municipal de Pont Evêque du 1<sup>er</sup> juillet 2019,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la convention d'études et de veille foncière entre l'EPORA, Pont-Evêque et Vienne Condrieu Agglomération sur le secteur de la Mairie (B084).

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

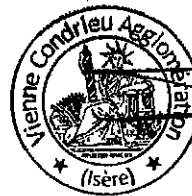
Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 9 OCT. 2019  
et a été publiée le - 9 OCT. 2019



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme

Le Président,

  
Thierry KOVACS